



Les VERT-E-S suisses  
Joanna Haupt  
Waisenhausplatz 21  
3011 Bern  
[joanna.haupt@gruene.ch](mailto:joanna.haupt@gruene.ch)  
031 511 93 20

Département fédéral de  
l'intérieur  
Madame la Conseillère Fédérale  
Elisabeth Baume-Schneider

Par e-mail :  
[CCVS@bag.admin.ch](mailto:CCVS@bag.admin.ch)  
[gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)

Berne, le 30 septembre 2025

## **Réponse à la consultation sur le Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical »**

Madame la Conseillère fédérale,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

### **Remarques générales**

En Suisse, les patient-e-s sont de plus en plus souvent confronté-e-s à des difficultés d'approvisionnement en médicaments. Cette situation, paradoxale au pays de la pharma, résulte de plusieurs problèmes structurels. Premièrement, dans un objectif de réduction des coûts, les entreprises pharmaceutiques ont délocalisé la production de nombreux principes actifs et médicaments de base, concentrant ainsi l'approvisionnement entre les mains de quelques grands fournisseurs. Ce phénomène rend la chaîne d'approvisionnement plus vulnérable aux crises. Deuxièmement, le système actuel n'incite pas l'industrie à investir dans les médicaments génériques, puisque les médicaments innovants protégés par brevet offrent des marges de profit bien supérieures.

Pour les VERT-E-S, il est urgent d'agir afin de sécuriser l'approvisionnement en médicaments, mais aussi de prendre des mesures structurelles destinées à réduire leurs prix, nettement plus élevés qu'à l'international et qui pèsent chaque année davantage sur les budgets des ménages.

## Remarques sur le contre-projet

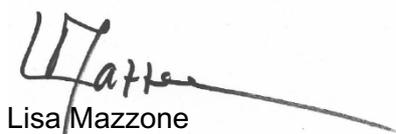
Nous saluons la décision du Conseil fédéral de soumettre un contre-projet à l'initiative « Oui à un approvisionnement médical sûr », preuve qu'il reconnaît la gravité du problème et l'insuffisance du cadre légal actuel. L'ajout d'un article 117c à la Constitution, permettant à la Confédération d'intervenir en cas de difficultés d'approvisionnement et de se substituer aux cantons ou aux acteurs privés en situation de crise, constitue une avancée importante. Son interprétation sera toutefois déterminante. Nous nous opposons fermement à tout renforcement du pouvoir de l'industrie pharmaceutique par ce biais. Selon le rapport explicatif du Conseil fédéral, la Confédération devrait promouvoir l'approvisionnement principalement par le biais « d'incitations financières » (p.22). À nos yeux, il serait scandaleux et contraire à l'esprit du contre-projet d'utiliser cette base constitutionnelle pour instaurer des subventions publiques au secteur pharmaceutique, afin de l'encourager à fournir à la population les médicaments dont elle a besoin.

## Remarques sur l'initiative

C'est également pour ces raisons que nous rejetons l'initiative « Oui à un approvisionnement médical sûr », portée par les milieux pharmaceutiques. Derrière une apparence séduisante, elle constituerait en réalité un important recul des prérogatives étatiques. L'alinéa 2 de l'article 117 proposé par l'initiative empêcherait par exemple la Confédération de conclure des contrats pour acquérir ou réserver des vaccins. De plus, la disposition visant à « encourager la recherche, le développement et la production de produits thérapeutiques importants et garantir aux patient-e-s un accès rapide à de tels produits » est hors de propos. Les pénuries concernent principalement les médicaments dont les brevets sont échus, c'est-à-dire les génériques. Dans ce contexte, la question de l'innovation et de la recherche n'est pas pertinente.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position et restons à votre disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées,

  
Lisa Mazzone  
Présidente

  
Joanna Haupt  
Secrétaire politique